

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 — — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
4 — 13 — — soir, Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>me</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Nous avons publié dans notre dernier numéro une dépêche qui résumait les observations adressées par la municipalité de Turin au gouvernement italien au sujet de la convention du 15 septembre.

Les griefs du conseil municipal se fondent sur la conviction que le transfert de la capitale de l'Italie à Rome est une renonciation formelle à la possession de Rome.

Il nous arrive de Livourne une manifestation de la Société démocratique unitaire de cette ville, conçue dans le même esprit et dont les termes n'ont pas besoin de commentaires.

Sur la proposition du député Guerrazzi, qui est, on le sait, un des membres les plus avancés du parti de l'action, la Société démocratique unitaire de Livourne a pris, le 22 septembre, la délibération dont on va lire les conclusions.

Les considérations présentées par Guerrazzi contre le traité du 15 septembre, sont un tissu d'outrages contre la politique française et un témoignage nouveau de l'ingratitude de tous ces faux patriotes italiens envers la nation généreuse qui les a affranchis. Nous ne les publierons pas ; il ne faut les accueillir que par le dédain ; mais la pensée politique de cet exposé, celle qui définit l'attitude du parti de l'action à l'égard du gouvernement de Turin, mérite d'être connue ; elle est formulée dans les résolutions suivantes, que nous traduisons textuellement, et qui sont un appel violent à l'insurrection :

La SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE de Livourne, en conséquence des considérations qui précèdent et après une discussion solennelle, a voté, dans l'assemblée du 22 courant, ce qui suit :

## « ORDRE DU JOUR.

» Considérant comme vrai qu'il a été conclu, le 15 du mois courant, un traité entre les gouvernements de France et d'Italie, dont le résultat serait l'évacuation de Rome par les troupes françaises dans un délai de deux ans, sous condition que le gouvernement italien n'envahit pas et ne laissât pas envahir par une force quelconque les Etats pontificaux ;

» Considérant que le but du délai de deux ans fixé pour le départ des forces françaises de Rome est de donner au gouvernement pontifical le moyen d'organiser une force propre de nature à comprimer toute manifestation intérieure tendant à changer l'état des choses ;

» Considérant comme vrai que le gouvernement italien ait pris à sa charge une partie des dettes créées par le gouvernement pontifical ;

» Et enfin, considérant comme vrai que la capitale de l'Italie doit être transférée de Turin à Florence ;

» La SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE UNITAIRE de Livourne déclare, dans sa conscience, qu'elle voit dans ce traité une RENONCIATION A ROME COMME CAPITALE DE L'ITALIE, et à la partie des Etats pontificaux qui restent encore sous l'autorité romaine ;

» Que cet acte détruit le but final des annexions des provinces italiennes au royaume d'Italie, viole les conditions explicites du plébiscite des provinces méridionales et dé-

chire les votes si souvent et si solennellement exprimés par le Parlement italien ;

» Que, par l'exécution de ce traité, le contrat d'union entre le peuple italien et la monarchie de Savoie serait misérablement rompu ;

» Qu'il incombe au Parlement de connaître du traité en question et qu'il proteste enfin de la nullité de toute délibération prise en vertu de ces dispositions. »

Cette manifestation est assez explicite pour qu'il soit inutile d'insister sur sa gravité.

On écrit de Turin, le 28 septembre :

Le capitaine de carabiniers, qui commandait la place du Château, dans la soirée du 21, publie une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'a pas donné l'ordre de faire feu, et que l'explosion qui a été prise pour un signal, a eu lieu par suite d'un accident.

Une proclamation de quelques citoyens turinois dit qu'il faut persister dans la voie de l'agitation légale pour faire connaître au Parlement par quels motifs Turin est opposée à la convention franco-italienne.

Un autre manifeste annonce qu'il s'est formé un comité pour recueillir des souscriptions en faveur des victimes du 21 et du 22 septembre et pour organiser une pétition italienne contre la convention.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

On voit encore aujourd'hui sur les murs à Turin des affiches où sont écrits ces mots en gros caractères : TURIN, ROME OU LA MORT !

Il paraît que l'irritation est toujours aussi vive dans le peuple contre les anciens minis-

tre et le marquis Pepoli, et comme ces personnalités entendaient jour et nuit retentir sous leurs fenêtres les cris peu agréables et peu rassurants de : *Mort aux traités !* on nous rapporte qu'ils ont pris le sage parti de s'éloigner de Turin.

Une dépêche de Naples du 28 septembre nous apprend qu'un grand meeting a eu lieu dans cette ville, et que toutes les nuances de l'opinion libérale y étaient représentées.

Le meeting a approuvé la convention franco-italienne, mais en affirmant Rome capitale et Venise libre. Le gouvernement est invité à ne pas tenir compte des intérêts municipaux dans le choix de la capitale provisoire. Le nom du roi a été l'objet d'applaudissements. La nouvelle d'une protestation de l'Autriche a provoqué aussi des applaudissements. On a voté à l'unanimité une souscription pour les victimes des événements de Turin. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

La convention franco-italienne a produit ici une satisfaction générale.

M. Jacini (Milanais) a accepté le portefeuille des travaux publics, dans le nouveau cabinet de Turin.

La Gazette officielle de Turin annonce que l'ouverture du Parlement, fixée d'abord au 5 octobre, est ajournée au 24 du même mois, pour laisser au nouveau cabinet le temps de se former.

Il est évident que les derniers événements et les difficultés de la situation expliquent aussi la résolution qui vient d'être prise.

## SUPPLÉMENT.

7

## LE COUVENT DE LA RABIDA

(Suite et fin.)

Quintanilla prit la parole à son tour :

— Le Portugal, dit-il, étend ses conquêtes sur les côtes africaines, la chrétienté retentit de ses succès ; et cependant les galères de Castille et d'Aragon restent enfermées dans la Méditerranée, nos navires ne dépassent pas les îles Canaries ; après nous un peuple chétif grandit par ses expéditions d'outre-mer, quand nous perdons le seul moyen de l'emporter sur lui.

— La tentative de Colomb, reprit Saint-Angel, serait encore honorable pour votre couronne, lors même qu'elle n'aurait d'autre résultat que d'éclaircir un doute qui intéresse le monde entier.

Isabelle écoutait avec attention.

Les paroles énergiques des défenseurs de Colomb firent impression sur son grand esprit. Elle sembla entrevoir pour la première fois les avantages que le christianisme retirerait des futures décou-

tes. Quintanilla et Saint-Angel insistaient sur la douleur qu'elle éprouverait, si quelque autre puissance accomplissait l'entreprise ; ils faisaient valoir le peu que Colomb avait demandé : deux navires et environ 500,000 couronnes.

Ayant ainsi longuement développé tous les arguments favorables à leur protégé, les deux hidalgos attendaient dans un respectueux silence.

Une dame de la cour, la marquise de Moya, qui se trouvait auprès de la reine, plaida aussi la cause de Colomb.

Isabelle pourtant était encore indécise ; elle savait que la guerre avait épuisé les finances, et que le roi avait cessé de prendre intérêt à tout projet de découvertes.

Alonso de Quintanilla, Saint-Angel, la marquise de Moya tournaient vers la reine des regards suppliants. Elle réfléchit longtemps comme pour peser la valeur de leurs discours ; enfin, convaincue par son propre jugement, elle dit avec enthousiasme :

— « Je me charge de l'entreprise pour ma propre couronne de Castille, et je mettrai mes bijoux en gage pour lever les fonds nécessaires. »

Un historien a écrit à ce sujet : « Ce fut le plus beau moment de la vie d'Isabelle ; il attachait pour

jamais à son nom la gloire d'avoir protégé la découverte du nouveau-monde. »

Luiz de Saint-Angel s'empressa de promettre d'avancer les fonds nécessaires sur les revenus d'Aragon, et un courrier fut envoyé pour rappeler Colomb, qui déjà se trouvait à plusieurs lieues de Grenade, au pont de Pinos, défilé célèbre par les nombreuses rencontres des Maures et des Chrétiens.

La cause du génie était gagnée ; la reine renouvela sa promesse au vieux marin lui-même, et fut son avocat auprès du roi Ferdinand.

En présence des souverains de Castille et d'Aragon, Colomb, sûr désormais de réussir, s'exprimait avec une éloquence entraînant, et terminant le tableau pompeux des succès qu'il obtiendrait avec la protection de Dieu, il ajouta qu'il avait fait vœu de consacrer toutes ses richesses à la délivrance du Saint-Sépulchre.

Ferdinand et Isabelle ne s'attendaient pas à cette singulière péroraison, qui leur arracha un sourire, et répondirent que, même sans les trésors des Indes, leurs Majestés seraient fort portées à tenter cette sainte conquête dès que l'état des finances le permettrait.

Un acte signé par les augustes époux confirma les

privileges de Colomb, qui, oubliant ses longues traverses et tout entier à la reconnaissance, jura de se rendre digne des faveurs qu'il recevait. Isabelle, avec une noble prévenance, remit à l'amiral une lettre patente par laquelle elle nommait son fils Diego page du roi Jean, héritier présomptif de la couronne.

Peu de jours après, Colomb entra encore une fois au couvent de la Rabida. Les franciscains, qui si longtemps s'étaient entretenus de ses espérances et de ses démarches, écoutaient son récit avec un profond intérêt. Quoiqu'ils le sussent arrivé au terme de sa plus chère ambition, ils furent agités de crainte et vivement touchés en l'entendant raconter son départ de Santa-Fé pour Cordoue. Juan Perez s'écria :

— Et moi, je vous avais déjà quitté, seigneur, vous croyant certain de réussir !

Lorsque Colomb remit à son fils l'albala qui l'appela à la cour, des bénédictions sans nombre se répandirent sur Isabelle de Castille.

## VI. — LE DÉPART.

Garcia Fernandez, les frères Pinzon et tous les principaux de Palos accoururent bientôt au couvent,



Le voyage de lord Clarendon à Vienne, dans les circonstances actuelles, est un fait important dont il est naturel que l'opinion publique s'occupe.

Nous trouvons dans la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, au sujet de ce voyage, les indications suivantes, dont nous laissons la responsabilité à ce journal.

« La mission de lord Clarendon, dit-il, aurait pour objet de déterminer l'Autriche à changer de politique à l'égard de l'Italie. Lord Clarendon pense qu'il est impossible que l'Autriche reste passive et qu'elle ne fasse pas quelque chose pour la solution de la question italienne. Il y a deux voies à suivre : ou une coalition avec la Prusse et la Russie, que l'Angleterre considère comme funeste et dans laquelle elle ne se joindrait pas à l'Autriche ; ou un rapprochement avec la politique occidentale, rapprochement désirable et qui aurait l'appui certain de l'Angleterre. »

La feuille viennoise dit que M. de Gramont doit présenter demain à M. de Rechberg la dépêche notifiant la convention franco-italienne. Elle ajoute que lord Clarendon reste à Vienne, attendant la résolution que prendra l'Autriche.

La *Nouvelle Presse libre* ajoute :

« Dès le premier jour de notre apparition, nous avons développé la nécessité pour l'Autriche de reconnaître les faits accomplis en Italie, nécessité devenue plus urgente que jamais. L'Autriche va avoir à se décider sur les intérêts de la paix et de la liberté ; nous désirons que ce soit dans le sens des conseils de lord Clarendon. »

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 28 septembre, dit que les retards éprouvés par les négociations doivent être imputés uniquement aux Danois.

La Prusse et l'Autriche, ajoute-t-elle, ont été obligées d'employer tous les moyens de nature à agir sur le Danemark pour amener une prompt conclusion de la paix, notamment en mettant plus rigoureusement en vigueur les conditions de l'armistice, dont elles avaient usé jusqu'ici avec ménagement.

Le gouvernement du Jutland a déjà pris quelques mesures pour renouveler chez les Danois le sentiment de l'occupation étrangère.

Il faut espérer que ces mesures suffiront, et que les vainqueurs ne seront pas obligés, pour arriver promptement à une paix effective, de faire encore un usage plus sévère des stipulations de l'armistice.

Francfort, 28 septembre. — La *Gazette des Postes* publie le télégramme suivant, de Vienne :

« Les ministres de la guerre des trois puissances, en formant la conférence, ont ap-

prouvé les propositions faites par le comité de délimitation des frontières.

« Le Danemark a préparé ses propositions relatives à l'actif afférent aux duchés. »

L'*Indépendance belge* annonce que le Nationalverein, qui avait gardé le silence depuis que les grandes puissances allemandes s'étaient substituées à l'Allemagne dans la guerre contre le Danemark, va de nouveau donner signe de vie.

Le comité dirigeant a convoqué une assemblée générale qui se tiendra le 31 octobre à Eisenach. On s'y occupera de la question des duchés, et, comme dans toutes les manifestations antérieures de ce genre, la question allemande, la réforme de l'organisation politique de la Confédération, sera de nouveau mise à l'ordre du jour.

La formation d'une légion mexicaine rencontre en Belgique une très-vive opposition. Dans un meeting qui a eu lieu le 24 à Bruxelles, on a formulé une protestation en règle contre ce projet.

Nous ne croyons pas que le gouvernement et les Chambres belges, qui doivent être appelées à donner leur avis à ce sujet, se laissent arrêter par de semblables manifestations.

Nous avons annoncé que l'escadre d'évolutions qui était à Tunis, sous le commandement en chef du vice-amiral comte Bouët-Willamez, avait quitté la Tunisie pour aller mouiller sur rade à Villefranche.

Les journaux de Nice nous apprennent qu'en effet l'escadre est arrivée à cette destination, et que le vaisseau cuirassé à éperon, le *Solférino*, portant le pavillon du vice-amiral, la frégate cuirassée la *Gloire* et le vaisseau à vapeur l'*Algésiras* avaient mouillé devant Villefranche, tandis que les vaisseaux à vapeur le *Castiglione* et le *Redoutable* sont allés mouiller au golfe Juan.

Les correspondances que nous recevons de Tunis insistent sur ce point que, si notre escadre est rentrée sur les côtes de France, c'est que sa mission devant Tunis était enfin terminée. La durée de son absence n'a pas tenu seulement à cette fameuse révolte dont on a fait tant de bruit, et qui, au résumé, s'est tout-à-coup apaisée sans avoir même tiré un seul coup de fusil.

Le véritable embarras de la situation résultait de la présence indéfinie à Tunis de l'ambassadeur ottoman, dont le but politique se laissait facilement pénétrer, et qui, une fois dans la régence, n'en voulait plus repartir. Sa résistance sur ce point paraissait invincible. Il n'a fallu rien moins que la loyale entente et l'énergique intervention des amiraux français, anglais et italien pour triompher de son obstination.

d'où l'illustre navigateur régla tous les détails de son entreprise.

Quelques mois s'écoulèrent avant qu'on fût prêt ; les marins du pays, remplis de terreur par la nature de l'expédition projetée, refusaient d'y prendre part.

Peu s'en fallut encore que Christophe Colomb n'échouât devant ces difficultés matérielles.

Enfin, le vendredi 5 août 1492, trois petits navires se balançaient sur le Tinto.

Le pavillon d'amiral flottait à la poupe du seul d'entre eux qui fût ponté ; deux autres, la *Nina* et la *Pinta*, commandés par les deux frères Martin Alonzo Pinzon et Vincent Pinzon, se tenaient dans ses eaux.

Le crépuscule ne blanchissait pas encore le ciel, quand la population assemblée sur le rivage, vit les moines franciscains du couvent de la Rabida se rendre à bord de la *Santa Maria*, magnifiquement pavoisée des plus brillantes couleurs.

Un autel était dressé sur l'arrière de la caravelle : Juan Perez y célébra l'office divin ; Christophe Colomb, ses officiers et ses matelots communierent et furent bénis solennellement par le vénérable prier. La flottille fut placée sous la protection spéciale de

Dieu et de la sainte Vierge ; les plus touchantes cérémonies religieuses précédèrent ainsi le départ.

Colomb confia ensuite son fils Diego à un prêtre de Palos, qui devait lui donner quelque connaissance du monde avant de l'envoyer à la cour ; puis il rendit grâce à Garcia Fernandez et au prier de la part qu'ils avaient prise à ses démarches et à ses travaux.

Enfin, quand son fils et tous ses amis furent descendus à terre, quand les Pinzon et les équipages de la *Nina* et de la *Pinta* furent retournés à leurs bords respectifs, il fit le signal de mettre sous voiles.

L'escadrille appareilla une demi-heure avant le lever du soleil.

Tandis que les pilotes conduisaient les navires hors de la rivière de Palos, Christophe Colomb avait les yeux fixés sur le monastère, où il savait que ses plus dignes amis invoqueraient le ciel pour la réussite de sa noble entreprise.

Peu à peu le promontoire de la Rabida fut éclipsé par d'autres terres élevées qui s'effacèrent à leur tour.

Les trois frères bâtiments s'élançaient dans l'immensité des mers en gouvernant sur les îles Canaries,

C'est particulièrement au commandant de l'escadre française, l'amiral comte Bouët-Willamez, que l'on doit l'heureux dénouement de cette affaire, où l'Angleterre avait évidemment mis en avant la Turquie, dans un but d'ambition secrète qui, pendant longtemps, a tenu nos diplomates en échec.

Aujourd'hui, l'ambassadeur Hayder-Effendi est en route pour Constantinople avec ses deux navires. Les excitations étrangères ne réveilleront plus sur la côte le fanatisme religieux ; la frégate cuirassée l'*Invincible* reste dans ce but en observation sur les lieux.

Quant au gouvernement du bey, il faut espérer qu'il ne reviendra pas ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire un gouvernement également la proie des luttes intestines et des intrigues de tous les agents européens qui l'environnent.

Le *Times* a reçu la nouvelle suivante de son correspondant spécial de New-York, à la date du 19 septembre.

« Un combat très-meurtrier a eu lieu le 18, dans la vallée de Shenandoah. Les fédéraux prétendent qu'Early a eu 7,000 morts, blessés ou prisonniers. La perte des fédéraux a été très-considérable.

« Sherman attribue sa victoire d'Atlanta à cette circonstance que Hood avait envoyé sa cavalerie contre l'arrière-garde fédérale. »

M<sup>re</sup> Lavignerie, évêque de Nancy, a adressé la lettre suivante au *Journal des Villes et Campagnes* :

« Nancy, 26 septembre 1864.

« Monsieur le rédacteur,

« Vous reproduisez une nouvelle donnée par le *Mémorial d'Amiens*, d'après laquelle je serais chargé, comme ancien auditeur de Rote, d'une mission auprès du Saint-Siège.

« Cette nouvelle est absolument fautive.

« Je me propose, à la vérité, de me rendre à Rome dans le courant de l'année prochaine, et j'ai déjà, depuis plusieurs mois, en l'honneur d'informer Sa Sainteté de mes intentions. Je les ai fait également connaître au clergé de mon diocèse. Mais le seul et unique but de mon voyage est de rendre compte de mon administration épiscopale et déposer aux pieds de Pie IX, au nom des prêtres et des fidèles qui me sont confiés, aussi bien qu'au mien propre, l'hommage de dévouement filial, d'obéissance entière et d'attachement à tous les droits du Saint-Siège, qui sont aujourd'hui, plus que jamais, le devoir de tous les catholiques.

« Vous m'obligerez, monsieur, en reproduisant cette lettre et en contribuant ainsi à détruire une erreur que tout me fait un devoir de ne pas laisser s'accréditer.

« Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

C., évêque de Nancy.

ENQUÊTE SUR LE MEURTRE DE M. BRIGGS.

On lit dans le *Sun*, du 26 septembre :

Ce matin, M. Humphreys, coroner d'East-Middlesex, a repris l'enquête touchant la mort de M. Briggs, que l'on croit avoir été tué le 3 juillet, sur le North London-railway. Dès avant huit heures du matin (heure à laquelle l'enquête devait commencer), une foule immense stationnait près de Hackney-Townhall. Les curieux désiraient surtout apercevoir Müller parce qu'on savait qu'il serait présent à la lecture des dépositions en vertu desquelles il avait été arrêté.

La salle où se faisait l'enquête était encombrée de monde. A huit heures Müller a été introduit dans la salle sous la garde de l'inspecteur Tanner. On l'a amené de la maison de détention dans la voiture de la prison ; lorsqu'il est arrivé à Townhall, il a été reçu par de bruyantes apostrophes et les exécérations publiques. A son entrée dans la salle, il a engagé un vif colloque avec M. Beard, son sollicitor ; à la demande de ce dernier, les témoins ont reçu l'ordre de quitter la salle, et ils ont été successivement rappelés. George Blythe a déclaré que Müller avait logé chez lui. Il l'a vu le samedi 9 juillet. Le lendemain ils se sont promenés ensemble. Son costume était celui qu'il portait d'habitude. Il le reconnaît parfaitement aujourd'hui.

En réponse à une question de M. Beard, Georges Blythe dit que Müller portait, le dimanche, les mêmes vêtements que ceux qu'il avait le samedi. En réponse à une question d'un juré, il ajoute qu'il n'a pas remarqué s'il avait du linge blanc. M<sup>me</sup> Blythe est appelée, elle constate l'identité de Müller. Il avait, dit-elle, six chemises neuves quand il est parti. Matthews, le cocher, M<sup>me</sup> Matthews Hoffa, le sergent Clarke, l'inspecteur Tanner et M. John Death reconnaissent en Müller la personne dont ils ont parlé dans leurs dépositions. M. T. Briggs déclare que son père, le jour du crime, portait un crêpe à son chapeau, il croit reconnaître le chapeau de son père dans celui qui lui est présenté.

Le coroner. — J'appellerai toute l'attention du jury sur les dépositions.

L'enquête a duré plusieurs jours, et peut-être quelques détails ont échappé au souvenir de MM. les jurés. Je vais donner lecture de plusieurs dépositions, en commençant par celle de M. Thomas Briggs.

Müller écoute très-attentivement cette lecture, et plusieurs fois il fait à M. Beard, son sollicitor, des observations à ce sujet.

On se rappelle que M<sup>me</sup> Buchanan, nièce du défunt, avait dit, dans sa déposition, connaître une personne qui avait demandé à son oncle de lui prêter de l'argent, et que son oncle avait refusé. Cette personne avait dit alors qu'elle insulterait son oncle.

Cette déposition paraît provoquer de la part de Müller une attention toute particulière, et à diverses reprises, pendant la lecture, il manifeste un vif étonnement.

On arrive à la déposition de M. Leigh qui avait déclaré avoir vu deux personnes dans le compartiment où se trouvait le défunt le soir du meurtre.

A la demande du Jury, M. Leigh est rappelé. Il ne pourrait pas affirmer que Müller fût une des deux personnes en question.

Un juré. — Je désire que M. Müller se coiffe avec le chapeau qui a été trouvé dans le wagon.

Müller se coiffe avec ce chapeau et il se tient debout ; mais M. Leigh persiste à ne pas le reconnaître.

M. Beard. — Pourriez-vous donner le signalement des deux hommes que vous avez vus dans le compartiment du wagon ?

M. Leigh. — L'homme qui était assis auprès de M. Briggs m'a semblé être un homme gros et ayant des favoris, mais je ne l'ai aperçu qu'un moment.

M. Beard. — Cet homme avait-il des favoris épais ?

M. Leigh. — Oui, je le crois. (Müller n'a



guère de favoris, et ce qu'il en a est très-clair-semé.)

M. Beard. — Faites-nous la description de l'autre individu.

M. Leigh. — Il était plus mince avec moins de favoris.

M. Beard. — Quel âge à peu près ?

M. Leigh. — Je ne saurais dire.

En réponse à un juré, M. Leigh dit qu'il ne pourrait expliquer si l'homme avait des favoris épais ou clair-semés, parce qu'il ne l'a vu qu'un moment.

M. et M<sup>me</sup> Repsch sont appelés et reconnaissent Müller comme étant la personne dont ils ont parlé dans leur déposition.

Le coroner, après la déposition, donne à Müller l'avertissement d'usage, puis il lui demande son nom et son âge.

Le prisonnier répond qu'il se nomme Franz Müller, et qu'il est âgé de 24 ans.

Le coroner lui demande s'il a quelque chose à dire ou quelques questions à poser aux témoins qui ont été interrogés.

Müller. — Je n'ai rien à dire maintenant.

Le coroner dit qu'en ce cas le prisonnier peut être emmené hors de la cour. Il est emmené alors dans la voiture cellulaire, au milieu des hurlements de la foule.

L'ordre ayant été rétabli, le coroner a successivement examiné les charges s'élevant contre l'accusé, et a suivi la victime, de la maison où elle avait dîné à Peckham, jusqu'au moment où son cadavre fut trouvé sur le chemin de fer. Quant au témoignage des médecins, il a dit qu'il était évident que certaines blessures constatées sur le corps de M. Briggs avaient été produites par des coups, tandis que d'autres venaient de sa chute en dehors du wagon. Quant aux deux individus qui se trouvaient dans le même wagon que M. Briggs, au moment où M. Leigh l'a vu, il n'y attache qu'une médiocre importance, car l'un ou l'autre de ces inconnus a eu amplement le temps de descendre.

Le coroner a ensuite commenté la découverte du chapeau, l'échange de la chaîne, etc., chez M. Death, et la déposition explicative qui a suivi la capture de Müller par les officiers de police. En même temps, il faut se rappeler, a ajouté le coroner que Müller avait annoncé, environ quinze jours auparavant, son intention d'aller en Amérique, mais qu'alors il n'avait point assez d'argent pour payer le prix de son passage, ce qui explique son désir de s'en procurer.

En face de toutes ces circonstances, je crois, a dit de nouveau le coroner, que le jury ne peut arriver à une autre conclusion que celle-ci :

M. Briggs a péri de mort violente, et c'est au jury à présent de décider si les témoignages sont assez concluants pour accuser quelqu'un de cette mort, et c'est un assassinat ou ce n'est rien.

Le jury s'est retiré, et, après une absence de vingt minutes, est rentré avec le verdict suivant :

« Le mort a été victime de violences exercées sur lui dans un wagon de chemin de fer, dans la nuit du 9 juillet dernier, et Francis Müller est celui par qui le meurtre a été commis. »

En rendant son verdict, le jury profite de cette occasion pour exprimer sa désapprobation du présent état de choses sur les chemins de fer, ce qui facilite la perpétration de différents délits et crimes, et il désire vivement appeler l'attention du gouvernement sur ce sujet et sur la nécessité de contraindre les compagnies de chemins de fer à organiser quelque système de protection pour la vie et la propriété des voyageurs.

Le coroner a rédigé ensuite son mandat pour la mise en jugement de Müller.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Il est complètement inexact que le conseil d'Etat, comme persistent à le prétendre plu-

sieurs journaux, étudie la question de la suppression des octrois. Cette question n'est l'objet d'aucune étude de la part du gouvernement.

— Il a été souvent question en Angleterre et en France de conférer aux femmes le droit électoral. C'est une opinion qui a pour elle de graves partisans.

Les journaux de Moravie nous apprennent que le gouvernement de cette province a décidé que les veuves qui payent des impôts auraient à l'avenir le droit de voter dans les élections municipales.

— Dans la liste des candidats admissibles à l'École navale, figure au n° 59 M. Félix. Ce jeune homme est le fils de la célèbre et regrettable Rachel.

— Le *Manchester Guardian* du 27 septembre annonce qu'il a reçu de nombreuses communications desquelles il résulte qu'un tremblement de terre a eu lieu dans le centre de l'Angleterre, à peu près vers minuit et demi, dans la nuit de dimanche à lundi dernier. Le tremblement de terre, accompagné d'un bruit sourd et prolongé, n'a guère duré que deux secondes et a paru se produire dans la direction du nord-est au sud-ouest. La nuit était très-calme et le temps était relativement chaud. Une correspondance de Rochdale constate que la vibration a été très-distinctement ressentie dans cette ville et dans les environs; les montres, les pendules ont été arrêtées; les lits ont été changés de place, les portes et les fenêtres ont été ébranlées, les sonnettes ont été entendues, les chiens ont hurlé, les agents de police ont été effrayés.

Une dame, habitant une villa dans Manchester Road, a éprouvé une telle frayeur, qu'elle s'est levée en toute hâte, a sonné ses domestiques, fait allumer le gaz, et qu'il a fallu que quelques heures s'écoulent sans danger pour calmer ses alarmes. L'inspecteur de police Cragg, à la station centrale; un agent de police, O'Brian, dans sa tournée, témoignent du même fait. Un gardien du chemin de fer, assis dans sa cabine, fut très-effrayé du choc qu'il éprouva et des vibrations qu'il remarqua sur les lignes des signaux. De nombreux témoignages s'accordent pour fixer l'heure du choc entre minuit 30 minutes et minuit 40 minutes. Il est à remarquer que, le 6 octobre 1863, a eu lieu le même choc dans les mêmes localités, seulement plus violent que ne l'était celui signalé ce matin par le journal de Manchester.

## Chronique Locale.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Delpech, principal du collège de Saumur, quitte notre ville et qu'il est appelé à la direction de celui de Brives-la-Gaillarde (Corrèze). M. Delpech aura quitté Saumur avant que les parents et les élèves n'aient eu connaissance de son départ, et ils ne pourront lui témoigner leur vive sympathie; ils seront heureux d'apprendre que S. Exc. le ministre de l'instruction publique a confié à M. Delpech un collège nombreux, ce qui justifie pleinement la haute confiance de l'autorité académique dans la bonne administration du principal que nous perdons.

Le 2<sup>e</sup> bataillon du 50<sup>e</sup> régiment d'infanterie, composé de 13 officiers et de 300 hommes, allant du Havre à la Rochelle, passera à Saumur le 15 octobre 1864.

### REMÈDE IMMÉDIAT ET EFFICACE.

Contre la piqûre des Abeilles, des Guêpes, des Frelons et des petits Taons gris.

D'après M. E. de Tarade, propriétaire au château de Belleroche près Amboise, le meilleur remède contre les désordres qu'occasionnent les piqûres de guêpes, abeilles, frelons et petits taons gris consiste à frictionner immédiatement avec la main, le plus vivement, le plus vigoureusement et le plus longtemps possible la partie piquée.

M. de Tarade, dans une lettre qu'il adresse au *Journal de Tours*, rend compte ainsi du mode d'action de cette friction.

Le venin de ces insectes n'a de force qu'autant qu'il est concentré sur un seul point; par la friction, de deux choses l'une : ou le venin se volatilise sous l'empire de la chaleur développée par le frottement, ou l'on étend le venin dans la plaie sur une large surface, et son action se trouve ainsi entièrement affaiblie. On peut recourir ensuite, si l'on veut, à l'emploi de l'alcali, de l'eau salée, de l'huile d'olive; mais, pour moi, l'emploi de ces moyens est tout à fait secondaire. Le véritable remède, c'est une forte friction, mais une friction immédiate.

Ce n'est qu'ensuite qu'il faut examiner (pour le retirer, bien entendu) si l'aiguillon de l'abeille ne serait pas resté dans la plaie. Celui de la guêpe et celui du frelon n'y restent jamais, les ligaments qui attachent la bouteille à venin dans l'abdomen de ces insectes étant beaucoup plus forts qu'ils ne le sont chez l'abeille.

Je n'ai pas éprouvé ce remède, continue M. de Tarade, contre les piqûres des gros taons jaunes et des cousins; mais je suppose qu'il serait aussi efficace contre leur piqûre que contre celle des insectes que j'ai cités plus haut.

J'ai détruit, cette année, une quantité considérable de guêpes et de frelons au moyen de bouteilles à moitié pleines d'eau miellée. Ces insectes s'y introduisent en grand nombre, et, n'en pouvant plus sortir, s'y noient. On suspend ces bouteilles aux figuiers, aux pêchers, etc.

Les succès obtenus par M. Niverlet, médecin de la maison de santé du Pont-Fouchard, dans l'application du traitement des maladies nerveuses, telles que l'épilepsie, la danse St-Guy ou chorée, l'hystérie, etc., par la méthode de M. l'abbé Brazier, ont fixé l'attention de l'administration de l'assistance publique de Paris, qui saisit toujours avec empressement tous les moyens de soulagement dans ces maladies qui, jusqu'à ce jour, avaient été considérées comme incurrables.

Elle vient donc de faire appeler M. Niverlet afin de s'entourer de tous les renseignements désirables, et l'autoriser à faire l'application de son traitement sur les malades des hospices de la Salpêtrière et de Bicêtre; sous les auspices et avec le concours de MM. les médecins de ces établissements qui, en cette circonstance, ont accepté avec leur bienveillance habituelle, la proposition qui leur en a été faite, et veulent bien mettre à la disposition de M. Niverlet tous les moyens de secours à porter à ces pauvres affligés, dont le nombre s'élève à sept cents.

Pour que l'œuvre soit complète, M. Niverlet fait appel à ses collègues, en les prévenant qu'il recevra, à sa maison de santé du Pont-Fouchard, les malades qui lui seront adressés porteurs d'un certificat du médecin, constatant bien exactement le diagnostic de la maladie, depuis le moment de son apparition, et des causes qui l'ont produite; il se fera un devoir de leur rendre compte des résultats obtenus, le tout sous les réserves de l'article 378 du Code Pénal.

### OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS.

Vendredi 30 septembre 1864.

La tempête qui envahissait hier la Baltique descend rapidement au travers de l'Europe; son centre se trouve aujourd'hui au milieu de la Russie; elle menace l'Adriatique et la Méditerranée.

Le baromètre remonte au Nord de l'Écosse, mais la baisse continue sur le golfe de Gascogne et à l'Ouest de l'Angleterre.

Le ciel est encore beau sur le centre de l'Europe et sur la France, mais il tend de plus en plus à se couvrir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nouvelles du Mexique continuent d'être

favorables. Maximilien I<sup>er</sup> a reçu un accueil enthousiaste dans son voyage. Les débris des bandes juaristes ont été vigoureusement pourchassés. Juarez s'est retiré vers le nord de l'Etat de Cohahuila.

Une révolution a éclaté dans la république de Venezuela. Cinq Etats se sont retirés de la confédération.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### MAIRIE DE SAUMUR.

#### EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 23 de la loi du  
3 mai 1841.

Le Tribunal civil de première instance de Saumur, par jugement en date du 20 août 1864, a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, d'une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, appartenant aux époux Estigoffer ou Ettigoffer, et habitée par eux.

Par exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 26 septembre 1864, la ville de Saumur a offert auxdits époux Estigoffer ou Ettigoffer une somme de mille francs, pour prix de la maison ci-dessus indiquée.

Les offres ci-dessus sont publiées et affichées, conformément à la loi du 3 mai 1841, article 23, afin que toute personne intéressée fasse valoir les droits qui peuvent lui appartenir.

Fait à la Mairie de Saumur, le 28 septembre 1864.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,  
LOUVET.

### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 1864.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Mathilde-Félicité-Berthe Thoreau, rue Beaurepaire; — 3, Pierre-Alexandre Leveau, rue Duplessy-Mornay; — 5, Julie-Henriette-Gabrielle Hunault, place du Roi-René; — 8, Clémence Gautier, rue Duplessy-Mornay; — 9, Charles-Marie-Joseph Crié, rue St-Jean; — 10, Louise-Octavie Decobert, rue St-Nicolas; — 12, Marie-Louise Besnard, rue de l'Hôtel-Dieu; — Gabrielle Drouin, rue de Fenet; — 15, Rose Brice, à l'Hôpital; — Anna-Victorine-Pauline Guitton, rue Portail-Louis.

MARIAGES. — 3, Hippolyte-Emile Fusillier, tourneur, a épousé Clémence Moret, cuisinière, tous deux de Saumur; — 5, François Leguay, cordonnier, a épousé Joséphine-Cécile-Marie-Thérèse Boisseau, couturière, tous deux de Saumur; — 10, Louis Gasnault, propriétaire, de Varrains, a épousé Marie Bôtugreau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Dominique Blanc, menuisier, 51 ans, Grand'Rue; — 4, Catherine-Louise Bontemps, propriétaire, 89 ans, veuve Mestayer, rue du Temple; — Marie-Anne Maupoint, sans profession, 53 ans, épouse Etienne Perret, rue de la Chouetterie; — Marie Joyeau, lingère, célibataire, 26 ans, à l'Hôpital; — Etienne Eleuzus, portefaix, 41 ans, à l'Hôpital; — 6, Constant Lignon, 3 ans, à la Providence; — Jean-Baptiste Brisset, 11 mois, route de Varrains; — 7, Joseph-Abraham Hocin, propriétaire, 79 ans, rue de la Visitation; — 8, Violle, mort-né, rue de Fenet; — 10, Gustave Masse, 17 jours, route de Varrains; — Raymond-Jules Fauchoux, 2 ans, rue du Collège; — 11, Louis Bouchard, cordier, 59 ans, rue du Pressoir St-Antoine; — Joseph-François-Henri Pierrat, 1 an, rue Fidélité; — 12, Normand, mort-né, place St-Nicolas; — 13, Angélique Point, blanchisseuse, 58 ans, veuve François Verrier, rue Brault; — 14, Gendron, mort-né, à l'Hôpital; — Armand-Jean Marchand, ancien clerc de notaire, célibataire, à l'Hôpital; — 15, René Machet, soldat retraité, 50 ans, célibataire, rue d'Orléans; — Louis Cary, 7 mois, rue du Pressoir-St-Antoine.

P. GODET, propriétaire-gérant.



**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Une PROPRIÉTÉ, sise à S<sup>e</sup>-Radégonde, commune des Tuffeaux, composée de logement, et 1 hectare 82 ares de vignes et terres.

S'adresser audit notaire et à M. BOUTON, propriétaire à Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 16 octobre, à une heure après midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après,

Situés commune de Saumur, dépendant de la succession de la femme Bouvet-Léger.

Trente-cinq ares 22 centiares de terre, au Majorat, n<sup>o</sup> 402 et 411 section H.

Onze ares 16 centiares de vigne, aux Galmoises, n<sup>o</sup> 778, 779, et 780 section D.

Dix ares 75 centiares de vigne, au même lieu, n<sup>o</sup> 793 section D.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ,

Six hectares 44 ares de terre et vigne, en plusieurs morceaux, situés communes de Brézé et Epieds, appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Thibeault, propriétaire à Brézé.

S'adresser pour les renseignements et traiter, à M. LOUIS BOUTET, propriétaire à St-Cyr-en-Bourg, ou à M<sup>e</sup> DABURON, notaire. (435)

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

MAISON, à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 28.

Une remise et écurie dépendent de la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (445)

Étude de M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire à Angers.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Une PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément, située dans le département de Maine-et-Loire, à 10 kilomètres environ d'une station principale de chemin de fer, consistant en maison de maître, bâtiments de service, vastes prairies, bois-taillis, et quatre fermes.

Belle chasse. S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire. (444)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE DE RÉCOLTE**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 2 octobre 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères de la récolte de 56 ares 42 centiares de vigne (rouge et blanc), et environ 200 décalitres de pommes de plusieurs espèces; le tout situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, autrefois de St-Florent, dépendant de la succession de feu Marie Fresneau, femme Touchet, cultivateur à Bagneux.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 90.

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré. S'adresser audit notaire. (428)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Une JOLIE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Foucard, près Saumur, comprenant maison d'habitation entièrement neuve, jardin en plein rapport, contenant 55 ares, le tout entouré de murs garnis de très-beaux espaliers.

S'adresser, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (401)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, occupée par M. Leroux, photographe; cour, écurie remise.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

**GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**MAISON A LOUER**

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, avec ou sans remise et écurie, située rue Beaurepaire, occupée précédemment par M. le docteur Majesté.

S'adresser à M. ROGERON, même rue, n<sup>o</sup> 16. (429)

AU GAGNE-PETIT.

**A LA PETITE MARIE-LOUISE**

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 6.

M. GABRIEL GILET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M<sup>re</sup> Mathieu Dilger, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts . . . . . 2 »

Repassage des montres cylindre. . . . . 5 »

Et pendules de cheminées. 5 »

Le tout avec garantie de deux ans.

**REMISES ET ÉCURIES**

**A LOUER**

Rue de Bordeaux,

S'adresser, rue de la Comédie, à MM. Loitière et Harrault. (400)

ON DEMANDE un emploi, dans une maison de commerce, pour la comptabilité ou la vente. On peut donner également des leçons de français et de latin.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME d'un âge mûr désirerait donner des leçons à domicile, concernant les matières suivantes: grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

**CODE**

DES

**USAGES RURAUX.**

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

**LE SIÈCLE ILLUSTRÉ.**

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

**LE TUEUR DU ROI**

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la *Sorcière de Paris*, de la *Peste noire* et des *Chiffonniers de Paris*.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrètes Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne de Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du *Siècle illustré* : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements: Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. — Envoyer un mandat de poste.

**DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.**

**LE MONITEUR DE LA JEUNESSE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8<sup>o</sup> JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la *Jeunesse des deux sexes*.

La 1<sup>re</sup> PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; le tout d'une haute moralité.

La 2<sup>e</sup> PARTIE contient: des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publie en outre, sous le titre de *Souvenirs historiques*, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le *MONITEUR DE LA JEUNESSE* n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un *Recueil de travaux d'aiguilles* qui fût l'auxiliaire naturel du *MONITEUR DE LA JEUNESSE*, lequel a conservé non-seulement son format primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le *Recueil de travaux d'aiguilles*. — Ce Recueil est :

**LA BOITE A OUVRAGE**

Paraissant également le 1<sup>er</sup> de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du *Moniteur de la Jeunesse*, rue DAUPHINE, 59 (passage Dauphine), à PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le *MONITEUR DE LA JEUNESSE* sans la *BOITE A OUVRAGE*, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat-poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. CHARLES VINCENT, rue Rambuteau, 84, à PARIS, recevoir séparément la *BOITE A OUVRAGE*, dont les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	65 80	» 10	» »	65 85	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	92 60	» 10	» »	92 50	» »	» 10
Obligations du Trésor. . . . .	436 25	1 25	» »	436 25	» »	» »
Banque de France. . . . .	3400	» »	» »	3400	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	» »	» »	» »	1220	» »	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	737 50	» 5	» »	738 75	1 25	» »
Crédit Industriel. . . . .	755	» 5	» »	752 50	» »	2 50
Crédit Mobilier . . . . .	1000	» 3 75	» »	1000	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	977 50	» 3 75	» »	977 50	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	876 25	» 3 75	» »	877 50	1 25	» »
Orléans, nouveau . . . . .	780	» 7 50	» »	781 25	1 25	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	978 75	» 2 50	» »	983 75	5	» »
Est. . . . .	496 25	» 1 25	» »	495	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	916 25	1 25	» »	921 25	5	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	628 75	» »	» »	628 75	» »	» »
Ouest . . . . .	520	» »	» »	518 75	» »	1 25
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1667 50	» »	» »	1672 50	5	» »
Canal de Suez . . . . .	461 25	6 25	» »	456 25	» »	5 »
Transatlantiques. . . . .	542 50	» »	» »	542 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	67 35	» 05	» »	67 40	» 05	» »
Autrichiens . . . . .	445	» 2 50	» »	442 50	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	525	» 7 50	» »	528 75	3 75	» »
Victor-Emmanuel . . . . .	345	» 2 50	» »	345	» »	» »
Russes . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	340	1 25	» »	337 50	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	608 75	» 1 25	» »	610	1 25	» »
Saragosse . . . . .	480	» 5	» »	485	» 5	» »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	437 50	» »	» »	438 75	1 25	» »
Portugais . . . . .	290	» 2 50	» »	» »	» »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	302 50	» »	» »	301 25	» »	» »
Orléans . . . . .	292 50	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Ouest . . . . .	285	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi. . . . .	285	» »	» »	285	» »	» »
Est. . . . .	288 75	» »	» »	288 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le